

L'an deux mille vingt et le mardi neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de Carisey, sous la présidence de Madame Marie-Laure CAPITAIN, Adjoint au Maire.

Etaient Présents : Marie-Laure CAPITAIN, Olivier VARIN, Nadine MORLEC, Josette ROUGET, Maryse DEPUYDT, Christine COLAMARTINO.

Absents excusés : Raymond DEPUYDT, Jacky BRIERRE, Christian LE BAIL, Vincent BOIVIN et Céline PIROELLE ayant donné pouvoir à Marie-Laure CAPITAIN.

Maryse DEPUYDT a été élue secrétaire.

Convocations adressées le 2 juin 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2019
- Vote du Compte Administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Renouvellement Z.A.D.
- Affaires diverses
 - Régularisation alignement propriété MILLARD
 - Bureau de vote du 28 juin 2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2019 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur Laurent BOUCHE Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 19/03/2019		-41 803,55 €		59 414,37 €		17 610,82 €
Résultats affectés 19/03/2019			22 683,55 €		22 683,55 €	
Opérations de l'exercice	159 509,12 €	153 081,51 €	191 082,05 €	255 487,75 €	350 601,17 €	408 549,28 €
TOTAUX	159 509,12 €	111 277,96 €	213 775,60 €	314 882,12 €	373 284,72 €	426 160,08 €
Résultats de clôture		-48 231,16 €		101 106,52 €		52 875,36 €
Restes à réaliser	28 271,00 €	55 000,00 €				
TOTAUX CUMULES	187 780,12 €	166 277,96 €	213 775,60 €	314 882,12 €	401 555,72 €	481 160,08 €
RESULTATS DEFINITIFS		-21 502,16 €		101 106,52 €		79 604,36 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame CAPITAIN, Adjoint, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 101 106,52 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 375,70 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 730,82 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	101 106,52 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-48 231,16 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	26 729,00 €
Besoin de financement F	=D+E -21 502,16 €
AFFECTATION = C	=G+H 101 106,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	21 502,16 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	79 604,36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

RENOUVELLEMENT DE LA « ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE »

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de l'Yonne le renouvellement de la Z.A.D. créée en 2006 dans le but de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et de constituer une réserve foncière en vue de réaliser des équipements collectifs. La Direction Départementale des Territoires de l'Yonne a apporté son aide technique afin de définir les parcelles les plus pertinentes à retenir.

L'ensemble des élus arrête les parcelles qui seront présentées aux services de l'Etat.

AFFAIRES DIVERSES

▪ Régularisation alignement propriété MILLARD

Mme Vanessa MILLARD a fait procéder au bornage de la parcelle ZN n° 95 par le Cabinet GEOEXPERT d'AVALLON. Des empiètements de 19m² sur le Domaine Privé Communal et de 24 m² sur le Domaine Public Départemental ont été relevés.

Pour la partie communale, le Conseil Municipal décide de vendre les 19 m² d'empiètement à Mme Vanessa MILLARD au prix de 3€ le mètre carré.

Ce dossier sera déposé à l'étude de Maître COLOMBO à FLOGNY LA CHAPELLE pour régularisation.

Mme Vanessa MILLARD s'engage, quant à elle, à régler la commune ainsi que les frais notariés.

▪ Sécurisation des entrées d'agglomération

L'Agence Technique Départementale a étudié la sécurisation des entrées de la commune et a établi une Convention Devis qui sera étudiée lorsque le nouveau Conseil Municipal sera installé.

▪ **Bureau de vote du 28 juin 2020 à la Salle Polyvalente**

Présidente du Bureau de Vote : Marie-Laure CAPITAIN

8 heures à 12 heures

Marie-Laure CAPITAIN (de 8 à 10) – Pascal ETCHART (de 10 à 12)
Josette ROUGET
Matthieu PAPALEPORE

12 heures à 15 heures

Olivier VARIN
Pascal LHOTE
Eve ROUGET

15 heures à 18 heures + Dépouillement

Maryse DEPUYDT
Nathalie BOUISSET
Pascal ETCHART

Ouverture enveloppes : Josette ROUGET ...
Lecture des bulletins : Marie-Laure CAPITAIN
Pointage : Maryse DEPUYDT ...
P.V. :

▪ **Soutien financier de la commune à l'Auberge et à la Boulangerie durant la crise sanitaire**

Afin de palier la perte du chiffre d'affaire de ses commerçants durant la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de les exonérer à hauteur de :

- 2 mois de loyer pour la Boulangerie
- 3 mois de loyer pour l'Auberge.

Informations aux membres du Conseil Municipal :

BOULANGERIE

Actuellement ont été payées pour la Boulangerie les factures suivantes :

ACQUISITION BATIMENT.....	100 000.00 €
MAITRISE ŒUVRE ARCHITEKTON.....	5 760.00 €
CONCEPTION BOUTIQUE ATHOME CREATION.....	2 000.00 €
REVETEMENTS SAINT MACLOU.....	366.33 €
MATERIEL PEINTURE DELINGETTE.....	459.40 €
REPARATION BALLON SOLAIRE JAULGELEC.....	222.00 €
BRANCHEMENT GAZ GRDF.....	653.95 €
PORTE LOGEMENT BOUCHERON.....	387.20 €
RADIATEURS LOGEMENT JAULGELEC.....	2 369.18 €
RETRAIT CLIMATISATION LOGEMENT JAULGELEC.....	286.00 €
BALLON SOLAIRE BOULANGERIE JAULGELEC.....	609.83 €
SERRURES FILMS BOUCHERON.....	562.80 €
PORTE LOGEMENT BOULANGERIE.....	387.20 €
TOTAL.....	114 063.89 €

A noter que le Conseil Municipal a décidé d'équiper la boulangerie d'un four électrique. A ce jour, l'architecte a sélectionné 3 fournisseurs. Une décision en suivra lorsque le nouveau conseil sera formé.

AUBERGE

Actuellement ont été payées pour L'Auberge les factures suivantes :

VITRINE.....	12 751.20 €
STORES.....	1 284.00 €
TOTAL.....	14 035.20 €

MASQUES

MASQUES LAVABLES GREGE.....2 215.50 €
Subvention de l'ETAT 50 % du HT

Lecture est donnée d'un courrier adressé en mairie concernant l'exonération de taxe d'habitation suite à un dégât des eaux, les élus donnent un avis défavorable à cette demande en effet le logement doit être vide de meubles pour que cette demande soit acceptée.

Interventions des Conseillers :

Marie-Laure CAPITAIN informe le Conseil Municipal :

- Un logement T3 communal situé 16 grande rue à CARISEY sera disponible à compter du 23 juillet prochain. Appartement de 82 m² et garage de 22 m². Loyer de 448 €.
- Mr Hervé PELLOIE, tuteur de Mme MASSENAT demande une participation financière communale pour effectuer des travaux d'ététagage des grands arbres ou d'effarouchage des oiseaux afin de limiter le nombre de nids de corbeaux qui occasionnent des nuisances sonores.
Le Conseil Municipal refuse de participer financièrement à cette action privée.
A noter que les familles BIVORT et THOMAS ont d'ores et déjà procédé à l'ététagage de leurs grands arbres.

Olivier VARIN fait part au Conseil Municipal :

- La fête de Pâques ayant été annulée et le feu d'artifice du 14 juillet étant d'ores et déjà repoussé à cause de la crise sanitaire, le week-end du 12 et 13 septembre prochain a été retenu pour organiser ces festivités si la situation sanitaire le permet.
- Un linteau au niveau d'une fenêtre de l'Auberge est à reprendre.
Marie-Laure CAPITAIN précise que ce genre de réclamation doit faire l'objet d'un écrit adressé à la Mairie.
- Dans le contexte actuel de la COVID 19, les élus de la Commune de Carisey autorisent Samuel Poupier, gérant de l'Auberge du Cléon, à élargir son activité sur l'ensemble de la terrasse, y compris sur le passage communal, afin de faciliter son activité professionnelle. Cette autorisation est valable jusqu'au mois d'octobre inclus.

Maryse DEPUYDT signale au Conseil Municipal :

- De nouvelles incivilités ont été constatées au lavoir. Les portes y ont été forcées et ouvertes. L'entreprise COLLADO a constaté les dégâts et effectuera les travaux de réparation rapidement aux frais de la commune.
Le Conseil Municipal déplore ces actes et souhaite mettre en place des actions pédagogiques.
- Plusieurs remarques concernant les abords et les trottoirs de la commune sales et mal entretenus ont été faites. L'entreprise CHARTREL sera relancée afin qu'elle intervienne en urgence et qu'elle revoie le coût de ses prestations pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire Empêché,
L'adjoint,
Marie-Laure CAPITAIN